

AVIS AUX PATIENTES : RÉORGANISATION DES CONSULTATIONS EN PÉRIODE DE PANDÉMIE



Collège Médical

SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE GYNÉCOLOGIE
ET D'OBSTÉTRIQUE



Chères patientes

Dans le cadre de la pandémie SARS-CoV-2

Le Gouvernement luxembourgeois vient de décréter par Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 : Art 3 (6) l'état de crise immédiatement applicable faisant référence à l'article 32 (4) de la Constitution. De ce fait a été établi par l'Association des Médecins et du Collège Médical un plan de continuation et de

Réorganisation des activités médicales ambulatoires

Les gynécologues tout comme l'entité du corps médical s'engagent fermement à tous les efforts possibles pour sauvegarder les soins de base nécessaires comme les soins urgents auprès de leurs patientes :

Au niveau des Cabinets médicaux pour chaque médecin (ou association)

- Un Arrêt de toute activité médicale ambulatoire non urgente a été déclaré
- Dans la mesure du possible, chaque médecin ou association de médecins met en place une permanence téléphonique pour répondre aux demandes urgentes et moins urgentes de leurs patientes
- **Ceci permettra aux gynécologues d'assumer les suivis obstétricaux selon le calendrier prévu ainsi que le maintien des soins auprès des patientes oncologiques récentes.**
Pour les autres vraies urgences cette disponibilité de télémédecine permettra au gynécologue traitant de conseiller en première intention les patientes en détresse pour les démarches à suivre : ordonnance de médicaments, prescription d'examen complémentaires, transfert pour avis auprès d'autres médecins ou RV en policlinique

Au niveau des Policliniques hospitalières

- Arrêt de toute activité médicale non urgente
- Prise en charge des patientes présentant une pathologie de vraie urgence et ayant fixé de préférence le RV auprès du secrétariat du médecin concerné.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre esprit de solidarité pour le bien de nous tous durant l'extrême épreuve de cette crise sanitaire

Le comité de la SLGO